

221C1935
FR0000075343-FS0631

30 juillet 2021

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

EUROMEDIS GROUPE

(Euronext Growth)

Par courrier reçu le 30 juillet 2021, le groupe familial Roturier a déclaré avoir franchi en baisse, le 27 juillet 2021, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société RMC¹ qu'il contrôle, le seuil de 5% des droits de vote de la société EUROMEDIS GROUPE² et détenir directement et indirectement 116 100 actions EUROMEDIS GROUPE représentant 232 180 droits de vote, soit 3,86% du capital et 4,88% des droits de vote de cette société³, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
RMC ¹	116 079	3,86	232 158	4,87
Danielle Roturier	1	ns	2	ns
Jean-Pierre Roturier	0	0	0	0
Mathieu Roturier	10	ns	10	ns
Camille Roturier	10	ns	10	ns
Total famille Roturier	116 100	3,86	232 180	4,88

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions EUROMEDIS GROUPE sur le marché.

À cette occasion, la société RMC a déclaré avoir franchi individuellement en baisse le seuil de 5% des droits de vote de la société EUROMEDIS GROUPE.

¹ Détenu à 100% par M. Jean-Pierre Roturier et les membres de la famille Roturier.

² Société transférée d'Euronext Paris sur Euronext Growth Paris le 23 septembre 2020.

³ Sur la base d'un capital composé de 3 008 738 actions représentant 4 762 665 droits de vote (suite à la perte de 24 913 droits de vote suite à la cession), en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.